



HAL
open science

Licence professionnelle Métiers de la comptabilité : fiscalité

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de la comptabilité : fiscalité. 2016, Université d'Angers. hceres-02039330

HAL Id: hceres-02039330

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039330v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de la comptabilité : fiscalité

- Université d'Angers - UA

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie et gestion

Établissement déposant : Université d'Angers - UA

Établissement cohabilité : /

Créée en 2012 pour répondre à une demande de l'Ordre des Experts comptables (OEC), la licence professionnelle (LP) *Métiers de la comptabilité : fiscalité* est rattachée au département Gestion des entreprises et des administrations (GEA) de l'Institut universitaire de technologie (IUT). Elle forme des professionnels de la comptabilité et de la fiscalité pour exercer en cabinet d'expertise comptable ou en petite et moyenne entreprise (PME). L'objectif de la formation est de mieux préparer à un emploi les étudiants, notamment issus des Brevets de techniciens supérieurs (BTS) et des Diplômes universitaires de technologie (DUT) en les spécialisant en fiscalité. L'autre objectif est de qualifier à Bac+3 des collaborateurs de cabinet comptable ou des comptables d'entreprises (taille PME).

La formation comprend des enseignements fondamentaux, de l'enseignement professionnel, un stage de quatre mois pendant la période fiscale et un projet tutoré. La formation compte six UE : comptabilité, droit, communication, fiscalité, projet tutoré et stage. La formation compte au total 450 heures hors stage et projets. Elle est dispensée en formation initiale classique et en alternance sous contrat de professionnalisation.

Synthèse de l'évaluation

Les objectifs de la formation, les compétences attendues et le dossier fourni sont clairs.

Adossé à l'ordre des Experts comptables, le cursus est adapté aux objectifs fixés avec les partenaires pour l'organisation de la licence professionnelle pour bien préparer à leur métier les étudiants avec notamment l'utilisation de logiciels informatiques propres à la profession. Les liens avec les professionnels sont étroits, à la fois avec les cabinets des experts comptables et les PME/PMI. Le cursus répond bien aux compétences attendues : le traitement fiscal des sociétés pour les impôts directs et indirects, la fiscalité patrimoniale et la création d'entreprise. Il y a un équilibre entre les enseignements fondamentaux et les techniques professionnelles. La durée de stage est de quatre mois consécutifs en cabinet en fin de cursus et pendant la période de clôture fiscale des clients des cabinets d'expertise comptable.

L'équipe pédagogique comprend un seul universitaire, ce qui est faible, des professeurs du second degré et cinq professionnels. Les intervenants professionnels assurent 178 h sur un total de 420 h et sont impliqués dans le cœur de métier de par leur fonction et les cours enseignés (fiscalité, droit des sociétés). Le nombre d'heures de formation hors projet tuteuré est de 450 h dans le bilan d'autoévaluation globale et diffère légèrement du détail fourni dans le premier tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique (420 heures).

Depuis l'ouverture en 2012, les effectifs varient entre 14 et 19 étudiants, pour 75 % issus de BTS et de DUT. Le nombre de contrats de professionnalisation augmente régulièrement passant de un à l'ouverture de la licence en 2012 à sept en 2014, ce qui est un point positif pour la licence avec une complémentarité des parcours classique et sous contrat. Le taux de réussite est élevé (90 % à 100 %) des inscrits. Pour l'insertion professionnelle, on ne dispose pas de données détaillées sur l'ensemble des diplômés sur le placement en cabinet ou en entreprise. La totalité du public sous contrat de professionnalisation a trouvé un emploi en cabinet d'expertise comptable ou dans des entreprises de la région.

Le dossier comporte des différences sur les données chiffrées ou les noms des personnes d'un tableau à l'autre, par exemple pour le nombre d'heures de cours et l'équipe pédagogique. Le dossier d'autoévaluation comprend aussi de nombreuses rubriques non renseignées.

Points forts :

Les points forts sont la collaboration étroite avec la profession des experts comptables et les PME locales, futurs employeurs des diplômés, et le taux de réussite au diplôme.

Points faibles :

Les points faibles sont le nombre d'universitaires dans l'équipe pédagogique (un seul), le manque d'options pendant le cursus, de critères d'évaluation des stages et les carences d'information sur le placement des diplômés, notamment pour les deux tiers d'étudiants issus du parcours classique hors professionnalisation.

Recommandations :

Il conviendrait de renforcer la présence d'universitaires dans l'équipe pédagogique, la présence d'instances patronales du secteur dans les comités (Ordre des experts comptables, associations de dirigeants de PME, Association de Directeurs financiers et contrôleurs de gestion...), de créer des options par catégories de métiers et de mettre en place un suivi des diplômés du type annuaire des diplômés. Un suivi de l'insertion à moyen et long terme pourrait être fourni également par l'Ordre des experts comptables pour les diplômés exerçant en cabinet.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'organisation du cursus (cours et immersion en entreprise) est bien adaptée aux objectifs de la licence. La formation comprend 450 heures de cours annoncées dans le dossier d'autoévaluation mais ce nombre est différent dans le tableau détaillé qui, lui, comprend 420 heures de cours. Pour les quatre ou cinq (un nom diffère dans les deux listes fournies...) enseignants du département GEA, les cours comprennent 130h de comptabilité et de fiscalité, 62h de droit des sociétés, 20h d'informatique et 30h d'anglais. Pour les professionnels 100h de fiscalité, 28h de droit des sociétés, 40h de droit social/fiscalité et 30h d'anglais. A nouveau, il y a des erreurs sur les cinq noms de professionnels qui ne sont pas les mêmes suivants les tableaux fournis.</p> <p>Au global, la fiscalité (150h) et la comptabilité (93h), spécialités de la LP, sont enseignées très majoritairement, avec une imprécision sur la fiscalité de 10h trouvées en plus dans un second tableau</p> <p>Les fiches d'identification et d'autoévaluation de la LP et du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) montrent que la construction du cursus respecte les exigences d'une licence professionnelle et celles exigées par l'Ordre des Experts-Comptables donnant des dispenses pour devenir expert-comptable. Le cursus répond bien aux compétences attendues : le traitement fiscal des sociétés pour les impôts directs et indirects, la fiscalité patrimoniale et la création d'entreprise. Il n'y a pas d'options suivant le parcours des étudiants par catégorie de métiers (cabinet, service comptabilité et direction financière de PME)</p> <p>Il y a un équilibre entre les enseignements fondamentaux et les techniques professionnelles. La durée d'insertion en entreprise est suffisamment longue avec un stage de quatre mois pendant la période fiscale. Il existe des enseignements de renforcement (droit et comptabilité) selon le profil des candidats. L'anglais comporte 59h d'enseignement mais le contenu n'est pas détaillé entre pratique générale de la langue et connaissance technique du vocabulaire économique et du vocabulaire comptable (états financiers, utilisation d'un logiciel en anglais pour répondre à un reporting / audit de groupe par exemple...),</p>
---	---

<p>Environnement de la formation</p>	<p>Cette formation est en lien avec la profession d'expert-comptable avec cinq avocats et experts comptables professionnels. Elle se situe dans un environnement économique pouvant absorber les diplômés, de par son unicité locale (la plus proche formation de ce type se situe au Mans). Nous ne disposons pas d'informations sur l'existence de partenariats avec les centres de gestion, les associations de dirigeants d'entreprises, les CCI (Chambre de commerce et d'industrie).</p> <p>L'Ordre des experts comptables garantit l'expression des besoins de formation des professionnels. Le nombre de cabinets d'expertise et de services comptables de PME assure un placement des diplômés en formation continue ou en formation initiale. Pour augmenter le placement auprès des PME, nous recommandons de créer des partenariats avec des associations de responsables comptables, de dirigeants de PME, les CCI...</p>
<p>Équipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est assez restreinte. Elle ne comprend qu'un seul enseignant-chercheur (EC), des Professeurs agrégés (PRAG) qui assurent l'essentiel des enseignements (60 %) et un enseignant du secondaire qui assure à lui seul 130h. L'équipe semble très largement issue du département GEA, de l'IUT, mais cela n'est pas détaillé. Cinq praticiens assurent des enseignements professionnels et participent par catégories de métiers (cabinet, service comptabilité et direction financière de PME) aux jurys, conseils de perfectionnement et à la promotion de la formation. Il est cependant regrettable qu'il n'y ait pas d'indication sur les qualifications et postes occupés par ces professionnels. Il est également regrettable qu'il y ait si peu d'EC, ce qui ne contribue pas à bien insérer cette licence professionnelle dans l'université.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Le niveau des effectifs est satisfaisant avec un effectif moyen de 16 étudiants depuis trois ans. La LP a recruté pour la promotion 2014-2015 37 % de BTS et 37 % de DUT. Le taux de réussite est de plus de 90 %. Il y a sept contrats de professionnalisation pour la promotion 2014-2015.</p> <p>Si le recrutement semble pérenne, il est à regretter que les effectifs d'inscrits mentionnés dans le document « suivi des cohortes » et le document « tableau récapitulatif des effectifs » soient différents. Le taux de placement à l'issue de la formation avoisine les 100 % pour les diplômés en contrat de professionnalisation. Cette licence professionnelle permet d'assurer des débouchés à de nombreux BTS, DUT et notamment à des étudiants boursiers. Il existe des suivis institutionnels des diplômés par l'Université d'Angers, sans qu'il y ait d'association de diplômés. Cependant aucun résultat n'est fourni pour les étudiants hors contrat de professionnalisation et ceci ne permet pas de porter un jugement sur l'insertion professionnelle de la totalité de la promotion et le devenir des étudiants.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le lien entre les enseignements dans cette formation et la recherche assurée par l'enseignant-chercheur n'apparaît pas explicitement. Une initiation à la recherche existe au travers des stages et surtout le projet tutoré qui tient une grande place dans la formation. Il semble cependant que les stages et les projets sont encadrés uniquement par des professionnels et non des enseignants-chercheurs.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation occupe une place centrale dans la formation. Elle a été créée avec la profession et les professionnels ; ceux-ci font partie du conseil de perfectionnement et du comité pédagogique. Les intervenants professionnels assurent 178h sur un total de 420h et sont impliqués dans le cœur de métier de par leur fonction et les cours enseignés (fiscalité, droit des sociétés). Le stage (quatre mois en cursus classique et huit mois au total en plus pour les étudiants en alternance). La fiche RNCP est en cohérence avec l'objet de la formation, tant pour les compétences acquises à l'issue de la formation que pour les secteurs d'activité et emplois obtenus à l'issue de la formation. Le nombre de contrats de professionnalisation augmente régulièrement passant de un à l'ouverture de la licence en 2012 à sept en 2014, ce qui est un point positif pour la licence avec une complémentarité des parcours classiques et parcours sous contrat de professionnalisation.</p>

<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le projet tutoré et le stage occupent une place importante dans la formation. Ils forment les UE 4 (150h) et 5 (16 semaines). Le stage et le projet tutoré sont validés par des enseignants et professionnels, mais il n'y a pas d'information sur qui assure le tutorat du projet tutoré. Il n'est pas fourni en annexe une grille d'évaluation du stage, ni pour l'évaluation du projet tutoré. Il n'y a pas de guide de rédaction du rapport de stage, ni de guide pour le projet tutoré. Il n'y a pas d'indication sur les modalités de suivi de stage. Le dossier manque de contenu sur les critères d'évaluation notés pour le déroulement et le sujet de stage et des exemples de projet tutoré collectif. Des précisions sont à apporter suivant les matières à maîtriser comme la fiscalité des entreprises et des particuliers, la comptabilité et le droit des sociétés.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Compte tenu de la réglementation fiscale et comptable propres à chaque pays, les métiers de la fiscalité et la comptabilité répondent à des besoins locaux, l'international n'a que peu de place dans la formation qui n'a pas choisi de proposer une option fiscalité internationale par exemple. Il n'y a pas de recrutement d'étrangers, de partenariat avec l'étranger, ni de délocalisation, pas de stages à l'étranger, pas d'emploi à l'étranger.</p> <p>Il y a un cours d'anglais de 60h mais le contenu n'est pas précisé. De même il n'existe pas de préparation à un test de niveau ou à une certification comme le Test of English for international communication (TOEIC). Une meilleure coordination entre les deux enseignants assurant le cours d'anglais vient d'être mise en place en 2015 à la demande des étudiants.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Peu d'informations sont fournies dans le dossier. Le recrutement de BTS, voire de DUT est également conforme à la vocation des licences professionnelles. Il y a un dispositif de mise à niveau en fonction des origines des candidats. Le pourcentage de réussite actuel ne nécessite ni passerelles, ni dispositif spécifique favorisant la réussite des étudiants.</p>
<p>Modalités d'enseignement, place du numérique</p>	<p>Il existe des formations classiques et des contrats de professionnalisation, un dossier pour mettre en place l'apprentissage est en cours de montage. Il n'y a pas d'indication sur la validation des acquis de l'expérience (VAE). L'usage du numérique semble assez faible au niveau de cette licence professionnelle.</p>
<p>Évaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants se fait sous forme de contrôle continu avec des modalités de vérification d'acquis des compétences très diverses. Les jurys d'examens sont composés de professionnels et enseignants mais leurs parts respectives ne sont pas précisées.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>On ne dispose pas du supplément au diplôme. A l'analyse des documents présentés, les modalités de contrôle semblent plutôt porter sur des connaissances que sur des compétences. Il ne semble y avoir rien de prévu pour assurer le suivi de l'acquisition des compétences ou d'un portefeuille de compétences, mis à part le rapport de stage ou le projet tutoré.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Il n'existe que l'enquête d'insertion faite par l'université ce qui est normal compte tenu de la création récente de la formation. Les résultats de cette enquête présentés sont très succincts et ne permettent donc pas de porter un jugement sur l'insertion des diplômés sur plusieurs années après leur sortie et d'en tirer des conséquences pour améliorer la formation.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il existe un conseil de perfectionnement (CP) composé du Directeur de l'IUT, du Responsable de la LP, de représentants de l'équipe pédagogique, de professionnels et de deux étudiants et un Conseil de pilotage pédagogique, composé du Responsable de la Formation de tous les enseignants, de deux étudiants et d'un représentant du Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO). Le CP valide les améliorations pédagogiques et suit le taux d'insertion des étudiants.</p> <p>Le conseil de pilotage suit le déroulé des cours, des stages et les résultats des étudiants. Les personnels participent aux dispositifs d'évaluation mis en place par l'Université. L'autoévaluation se fait par la synthèse des différentes remarques des comités. Il serait intéressant d'attribuer des sièges aux représentants d'instances professionnelles (ex : Ordre des Experts comptables, Association nationale des directeurs financiers et contrôleurs de gestion) dans les comités, compte-tenu du caractère professionnel de cette licence.</p>

Observations de l'établissement

Evaluation des formations

Observations de l'Université d'Angers

Identification de la formation

Champ de formation	Droit, économie et gestion
Type (Licence, LP, Master)	LP
Intitulé du diplôme	Métiers de la comptabilité : fiscalité
Responsable de la formation	LUARD Didier

Synthèse de l'évaluation

Introduction de la synthèse de l'évaluation	
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveauté : la LP est ouverte à l'apprentissage à partir de la rentrée 2016 en plus du contrat de professionnalisation et de la formation initiale. - Le nombre d'heures de formation (hors projet tuteuré) est de 450 h (avec possibilité d'ajouter 25 h de mise à niveau) et le total des enseignements est bien de 450 h. - L'insertion des diplômés : officiellement nous ne disposons que du résultat de l'enquête à six mois de la promotion 2013-2014 mais connaissons, grâce à nos étudiants, leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études.

Points forts	
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - Le contenu des différentes matières est exactement le même que celui du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) et permet aux titulaires de la LP d'obtenir des dispenses pour les UE du DCG : droit des sociétés, droit fiscal, anglais. - L'alternance : en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation

Points faibles	
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'universitaires dans l'équipe pédagogique : un seul enseignant qui intervient 92 h mais les étudiants apprécient cette formation justement parce qu'ils sont formés par des professionnels spécialistes des questions comptables, fiscales, juridiques et sociales. - Placement des diplômés : nous ne disposons « officiellement » que du résultat de l'enquête à six mois de la promotion 2013-2014.

Recommandations	
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la présence d'instances patronales du secteur dans les comités : envisageable - Création d'options par catégories de métiers : dans le document de 2010 (validé par la Commission formation du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables présidée par un élu du Conseil et par la Commission consultative pour

	<p>la formation professionnelle des experts-comptables présidée par le Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle). décrivant le contenu et les objectifs des LP « Métiers de la comptabilité » ces options n'étaient pas prévues : à étudier la faisabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'insertion par l'OEC : est envisageable.
--	--

Analyse

Adéquation du cursus avec les objectifs de la formation

Observations	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'heures de formation (hors projet tuteuré) est de 450 h (avec possibilité d'ajouter 25 h de mise à niveau) et le total des enseignements est bien de 450 h. - La répartition réelle des heures de cours : 90 h de comptabilité 150 h de fiscalité, 90 h de droit des sociétés, 60 h d'anglais, 40 h de droit social et 20 h d'informatique soit 450 h au total. - Le cours d'anglais (60 h) est celui qui correspond au programme du DCG puisque les titulaires de la LP obtiennent la dispense de l'UE d'anglais du DCG.
--------------	--

Environnement de la formation

Observations	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas de partenariat officiel avec l'Ordre des Experts-comptables mais lors de la création de la LP, l'Ordre Régional des Experts-comptables des Pays de Loire a apporté son soutien (courrier d'engagement à accueillir des stagiaires de la formation initiale, des contrats de professionnalisation, de participer aux cours, aux évaluations, aux jurys d'examen, aux jurys de délivrance du diplôme) ainsi que des grands cabinets d'EC comme STREGO à Angers et des centres de gestion comme CER France par exemple. - Les étudiants n'ont pas de problème pour obtenir un stage.
--------------	--

Equipe pédagogique

Observations	<ul style="list-style-type: none"> - Un PRAG assure 90 h (et non 130 h) et un enseignant-chercheur juriste 92 h (droit des sociétés et un module de fiscalité : l'IS). - Les professionnels sont : 2 avocats fiscalistes, un avocat juriste et un expert-comptable, tous angevins.
--------------	--

Effectifs et résultats

Observations	Si nous ne disposons pas d'informations « officielles » sur l'insertion professionnelle des diplômés nous connaissons de façon informelle grâce à nos relations avec nos étudiants un grand nombre de cas (emploi ou poursuite d'études après la LP).
--------------	---

Place de la recherche

Observations	Les stages et les projets tuteurés sont encadrés par les enseignants et évalués par les membres de l'équipe pédagogique.
--------------	--

Place de la professionnalisation

Observations	L'alternance, proposée uniquement sous contrat de professionnalisation, est étendue à l'apprentissage. A la rentrée 2016, l'alternance peut être réalisée soit avec un contrat d'apprentissage soit avec un contrat de professionnalisation.
--------------	--

Place des projets et stages	
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet tuteuré et le stage sont évalués selon une grille de notation (qui n'a pas été fournie). Par exemple le stage est évalué de la manière suivante : 20 points pour le rapport de stage, 20 points pour la soutenance et 40 points pour le stage en entreprise. - Exemple de mémoires de projets tuteurés : « L'évasion fiscale », « La fiscalité dans le sport », « Europe : la France est-elle compétitive en matière de fiscalité ? ». - Les stages et les projets tuteurés sont suivis par des enseignants de l'équipe pédagogique. - Le suivi de stage consiste à aider le stagiaire à réaliser son rapport de stage (un document d'accompagnement est fourni à l'étudiant) et à visiter le stagiaire dans l'entreprise. Au cours de cette visite une discussion (minimum une heure) a lieu avec le maître de stage et le stagiaire.

Place de l'international	
Observations	Le contenu du cours d'anglais est celui du DCG. Traiter des thèmes liés à l'entreprise et à l'économie ainsi que la réalisation de courriers professionnels (courriels à un fournisseur, à un client...).

Suivi de l'acquisition des compétences	
Observations	Le stage de 4 mois est l'occasion pour l'étudiant d'acquérir des compétences professionnelles et des méthodes de travail mais il n'existe pas actuellement de formalisation de ces acquisitions de connaissances et de compétences. L'apprentissage va permettre de mettre en place un portefeuille de compétences.

Conseil de perfectionnement Procédures d'autoévaluation	
Observations	Intégrer des représentants d'instances professionnelles dans les conseils de pilotage et de perfectionnement est envisageable.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'ANGERS

